

Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault : le temps de la dynastie du savoir

Jacques Guilhaumou

► **To cite this version:**

Jacques Guilhaumou. Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault : le temps de la dynastie du savoir. *Policromias: revista de estudos do discurso, imagem e som (Labedis)*, 2016, 2 (1), pp.9-36. halshs-01491635

HAL Id: halshs-01491635

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01491635>

Submitted on 26 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault.

Le temps de la dynastie du savoir.

Jacques Guilhaumou, « Le fonctionnalisme discursif de Michel Foucault. Le temps de la dynastie du savoir », *Policromias – Estudos do Discurso, Imagem e Som*, revue du Laboratório de Discurso, Imagem e Som (LABEDIS/UFRJ), V. 2, N°1, 2017, p. 9-36. (<http://www.labeledis.mn.ufrj.br/index.php/revista-policromias/sumario>).

Version de l'auteur

« Dans toute son épaisseur, et jusqu'aux sons les plus archaïques qui pour la première fois l'ont arraché au cri, le langage conserve sa fonction représentative ; en chacune de ses articulations, du fonds des temps, il a toujours *nommé* », *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, p.118.

Notre connaissance de l'œuvre de Michel Foucault s'est considérablement enrichie depuis quelques années. En effet, l'édition de ses ouvrages, accompagnée de ses articles les plus commentés, en deux volumes dans la collection de la Pléiade comprend des présentations détaillées qui nous ouvrent partiellement à l'univers des manuscrits de Michel Foucault¹. Par ailleurs, l'ensemble des cours qu'il a prononcé au Collège de France sont désormais disponibles à la lecture, pour l'essentiel sur la base de la transcription d'enregistrements oraux². Enfin, une partie des manuscrits relative à ce qu'il entend par « histoire du discours », soit des extraits de deux versions préalables à *L'archéologie du savoir*, a été publiée sous la responsabilité de Martin Rueff. Il est donc désormais possible de poser dans des termes nouveaux le lien « originaire » entre Foucault et l'analyse du discours, certes encore largement recouvert par les lectures multiples et divergentes de *L'archéologie du savoir* parmi les analystes du discours. Si tel est le but ultime de mon questionnement sur Foucault, plusieurs étapes sont nécessaires pour y arriver. C'est pourquoi mon objectif présent est seulement de préciser un premier préalable à ce questionnement en cernant les enjeux de ce qui semble être au cœur de la démarche inaugurale de Foucault, en matière de discours et d'énoncé : *un fonctionnalisme discursif* attesté au premier abord par son usage fréquent du paradigme lexico-sémantique « fonction/fonctionnement ».

Mon interrogation se situe donc en amont de mon travail antérieur, publié seulement au Brésil, sur l'historique de la notion de formation discursive³, et annonce, en aval, un autre travail sur les applications pratiques de ce

¹ Michel Foucault, *Oeuvres*, Bibliothèque de la Pléiade, NRF, Paris, Gallimard, deux volumes, 2015.

² Aux Éditions Gallimard.

³ « Os historiadores do discurso e a noção-conceito de formação discursivo: narrativa de uma transvaliação imanente », *Análise do discurso*, Org. Roberto Leiser Baronas, Pedro & Joa Editores, Sao Carlos, 2007, p. 105-119.

fonctionnalisme sur le terrain historique, en particulier la Révolution française, domaine de prédilection de mes recherches sur la langue politique⁴, avant d'en venir à la question de la provenance du fonctionnalisme discursif au sein de *Les mots et les choses*, incluses les notes de travail de Foucault⁵.

I- Des jeux de récits aux « fonctions pures et simples » du discours : l'esquisse d'un fonctionnalisme discursif.

Nous disposons, depuis peu, de la transcription, grâce à Martin Rueff, d'une partie de l'un des manuscrits antérieurs au texte de *L'Archéologie du savoir*, soit 55 feuillets, puis 14 feuillets numérotés sur 392 pages pour l'ensemble du manuscrit de feuilles A 4 pliées. Ces feuillets sont regroupés par Foucault sous le titre « Homère, Les récits, L'éducation, Les discours »⁶, Pourquoi l'éducation ? Par référence à *L'éducation sentimentale* de Flaubert. Il s'agit donc de pages inédites rédigées pour une version intermédiaire de *L'archéologie du savoir*. En résumé, ce texte non retenu pour l'édition finale de 1969 porte sur la différence entre le récit et le discours, dans le but d'affranchir l'analyse du discours des études littéraires. Selon Martin Rueff, l'intérêt des feuillets de ce manuscrit est de marquer un temps d'arrêt sur la signification de la notion de discours, avant que Foucault en vienne à privilégier plutôt celle d'énoncé. Il constitue également une sorte d'adieu à la littérature, donc à l'activité de critique littéraire dans laquelle Foucault excellait pourtant, à la grande déception de ses lecteurs, moi en premier.

De fait, dans le texte publié de *L'archéologie du savoir*, Foucault ne cherche pas à circonscrire d'emblée une définition du discours, à « la signification si flottante »⁷, mais s'efforce d'en multiplier le sens en lien à l'énoncé. Il peut alors en proposer une définition à mi-parcours : « Le discours est « constitué par un ensemble de séquences de signes, en tant qu'elles sont des énoncés, c'est-à-

⁴ Ma première synthèse sur *La langue politique de la Révolution française* (Paris, Klincksieck, 1989) est disponible sur le site canadien des « Classiques des sciences sociales ». D'autres synthèses plus récentes sont disponibles sur le site Academia, en particulier l'article « La langue politique et la Révolution française », *Le politique en usages (XIV^{ème}-XIX^{ème} siècle)*, *Langage & Société*, N°113, septembre 2005, p. 63-92. Mes recherches en ce domaine ces dix dernières années porte sur la dimension ontologique et discursive de *vies politiques*, en allant de personnalités connues (Sieyès, Robespierre) à des citoyens ordinaires appréhendés dans leur agency.

⁵ Elles sont disponibles sur le site de la Bibliothèque foucauldienne.

⁶ Texte transcrit et présenté par Martin Rueff, *Nouvelle Revue française*, janvier 2016, p 103-150.

⁷ Paris, Gallimard, 1969, p. 106.

dire en tant qu'on peut leur assigner des modalités d'existence particulières »⁸. Le discours est bien renvoyé à l'énoncé, qualifié par ses conditions d'existence. Qu'en est-il alors dans le texte manuscrit ? Ne peut-on en déduire une approche du discours qui persiste jusque dans l'analyse des énoncés sous le concept de formation discursive ?

Citons d'abord le passage suivant du manuscrit : « Les récits ne bâtissent pas des mots sur des choses ou des événements, ils prêtent leurs mots sonores à d'autres discours, formés à l'avance et silencieusement conservés jusqu'à cette parole de maintenant que nous articulons, que nous écoutons » (feuillet 10). Les récits renvoient donc aux discours. Michel Foucault en vient donc à caractériser le discours à plusieurs reprises : « Peut-être faut-il supposer que le discours en général n'existe jamais à l'état double : il crée sans cesse et de lui-même le fonds du discours qui le précède, le rend possible, le légitime, lui prescrit sa possibilité, sa loi et sa vérité. » (Feuillet 11) ; « Nos discours, ce sont toujours d'autres discours, transformés, ils se constituent sur un jeu illimité de discours » (feuillet 12) ; « Dans le discours, il n'y a que du discours ; et s'il entreprend de sortir de lui-même, il ne rencontre jamais que d'autres discours qu'il suscite à partir de ses propres pouvoirs. » (Feuillet 16). Une telle omniprésence du discours en tant qu'il désigne les conditions de possibilité des récits relève de la matérialité du discours au sein même de la distance instaurée par « les jeux du récit » entre « la chose qu'il entreprend de raconter » et « le sujet qui parle » (feuillet 32). Comment alors affranchir les discours des jeux du récit, c'est-à-dire « les ressaisir non plus comme jeux, mais comme fonctions pures et simples » (feuillet 42) ? Ici, selon moi, se formule l'interrogation inaugurale de Foucault sur le fonctionnalisme discursif.

Constatons d'abord que c'est Flaubert, et plus particulièrement son roman *L'Education sentimentale*, qui sert à Foucault de contrepoint, de limite aux jeux des récits qualifiés de littéraire, ici exemplifiés à partir de l'Iliade et l'Odyssée. Le propre de l'écriture de Flaubert, c'est qu'elle exhibe les déplacements du sujet parlant parmi les choses racontées, à l'encontre de l'usuelle distance du récit littéraire entre le sujet parlant et l'objet de son récit. Il en ressort des mécanismes spécifiques du discours, une fonctionnalité propre du discours. Foucault précise ainsi : « Le propre d'une œuvre comme *L'Education sentimentale*, ce n'est pas qu'elle s'est affranchie des figures qui semblaient surcharger des récits d'architecture plus complexe ; c'est qu'elle a investi dans le récit lui-même les processus qui appartiennent au discours. Et il ajoute, sous l'égide d'une annotation en marge, 'Pas d'opposition récit discours'. Ainsi « L'instance du discours est entièrement ouverte par l'étendue du récit » (feuillet 54) .

⁸ *Op. cit.* , p. 141.

D'une telle originalité de l'écriture flaubertienne, d'une telle approche du lien entre les jeux du récit et les mécanismes du discours, Foucault en déduit que : « Même dans les romans qui paraissent n'être peuplés que des personnages ou des événements qu'ils racontent, les mécanismes du discours demeurent irréductibles aux éléments du récit et à leurs combinaisons. Que ces mécanismes ne soient pas manifestes dans les figures ludiques qu'on a pu repérer d'Homère à Proust ne les empêche pas d'exercer une souveraineté silencieuse, d'autant plus inévitable sans doute qu'elle est moins apparente » (feuillet 53) . L'usage de l'expression « mécanismes du discours » est déjà partie intégrante du vocabulaire fonctionnaliste : il en constitue même une formulation préalable. Désigner une fonctionnalité du discours, c'est affirmer ainsi qu'« il existe un niveau autonome, qu'on peut désigner comme celui du discours » (feuillet 54). Et Foucault d'ajouter : « A ce niveau, on a affaire à un ensemble de discours différents, mais liés les uns aux autres, et proliférant les uns à partir de les uns des autres » et de préciser qu'à ce niveau des discours proliférants, les dits discours « loin de se surajouter aux sujets parlants et aux choses dont ils parlent, les enveloppent, les fondent, leurs prescrivent leurs conditions de possibilité et les font apparaître ; si bien qu'au lieu de se rapporter directement les uns aux autres, sujets parlants et choses à dire sont à la fois liés et séparés par le tout puissant préalable du discours » (feuillet 55). L'usage de l'expression « conditions de possibilité » nous ouvre bien au fondement du fonctionnalisme discursif.

Il est donc question ici dans un premier temps d'une instance du discours, de ses mécanismes propres, de sa fonction spécifique. Et cette instance nous renvoie d'abord aux conditions de possibilité du discours formulées par le discours lui-même, avant même qu'il soit question des énoncés et de leurs conditions d'existence descriptibles à partir de règles et de types de formation de ces énoncés au sein même de leur dispersion. Notre hypothèse de travail est qu'une telle fonctionnalité du discours ne disparaît pas avec le choix, dans la version publiée de *L'archéologie du savoir*, de mettre l'accent plutôt sur l'énoncé, en lien à l'archive comme *apriori* historique et au concept de formation discursive. Bien au contraire, un tel fonctionnalisme permet à la méthode archéologique de déployer sa capacité à la description des savoirs historiques et des dispositifs discursifs pris en compte, et d'assurer, par la mise en œuvre d'un moment dynastique dans les cours de 1971-1973, la transition vers l'approche généalogique⁹.

⁹ Voir sur ce point mon texte, « L'incorporation de l'événement. Michel Foucault et la généalogie », *L'incorporation des ancêtres. Généalogie et construction du présent*, sous la dir. de I. Luciani et V. Pietri, Presses Universitaires de Provence, coll. « corps et âmes », Aix-en-Provence, 2016, p 267-289.

Cependant, il importe de concentrer aussi son attention sur le second volet du manuscrit de Foucault¹⁰, soit un texte écrit de 14 pages recto/verso, et en son sein, à ce qui, dans une série continue de définitions du discours, non seulement nous propose une extension maximale de sa signification sur la base du constat que « chaque fois qu'une voix parle, il y a discours », mais réitère aussi sa dimension fondamentalement fonctionnaliste. Il ne s'agit donc pas d'entrer dans une analyse détaillée des définitions proposées, mais d'en retenir les formulations et les énoncés fonctionnalistes, ne serait-ce qu'en soulignant les éléments de leur champ lexico-sémantique.

En premier lieu, Foucault précise que : « Pour savoir en quoi consiste le discours, il vaut mieux l'interroger sur certaines de ses caractéristiques internes, certains de ses *indices de fonctionnement* » (4 recto). En second lieu, certes dans un sens plus restreint, mais significatif, Foucault considère qu'il convient de s'interroger aussi sur ce qu'il en est du discours à partir de sa définition la plus étroite, le discours comme genre, forme rhétorique où « à partir de cette forme et de son *fonctionnement*, on peut comprendre une certaine extension du mot » (10 verso). Et d'ajouter « Ces textes sont des discours dans la mesure où leur *fonction* n'est pas purement et simplement de démontrer, mais en outre de manifester la présence explicite de l'auteur dans ce qu'il dit, de montrer quelles sont les circonstances qui l'ont déterminé à écrire, à quelle forme de vérité ou quelle forme de connaissance il veut arriver et de quel objet il traite » (11 recto). Et Foucault en vient ainsi à considérer qu'il est possible d'envisager un fonctionnalisme concret du langage : « Le discours *fonctionne* par rapport à l'œuvre réelle ou future comme le raccord qui manifeste le lien (entièrement caché) à son auteur, à ses circonstances, à son projet, à l'ensemble des objets dont elle entend traiter. Le discours c'est l'œuvre retournée sur elle-même pour qu'apparaisse la face externe » (11 verso). C'est bien sûr moi qui souligne la diversité des termes et expressions du champ lexico-sémantique de nature fonctionnaliste.

Les notions de « *fonction/fonctionnement* » renvoient aussi, en deçà d'une actualité de l'énoncé pris dans un contexte, à une présence du discours en lien aux circonstances. Avant même de considérer ce qu'on fait avec un énoncé, soit ce que l'on peut assigner des conditions particulières d'existence de cet énoncé dans la production réglée du discours, il est question d'un « jeu illimité de discours » un jeu des possibles donc, sous formes de « simples et pures fonctions du discours », dans le lien empirique entre le sujet parlant (quelqu'un parle) et les choses qu'il désigne (quelque chose existe), ce que nous avons

¹⁰ Il est composé de 14 pages manuscrites recto/verso que nous désignerons ainsi dans le texte même.

appeler par ailleurs « la connexion empirique entre la réalité et le discours »¹¹. Le point important est de ne pas réduire ici le lien aux circonstances à l'extériorité des conditions de production. Je vais y revenir.

Considérons d'abord plus avant ce qu'il en est du « *fonctionnement concret du langage* » en lien aux « discours comme *unités de fonctionnement* »¹², à l'aide d'une définition et d'un vocabulaire précis. A la fin du manuscrit de 14 feuillets, Foucault passe d'une interrogation sur les définitions du discours à la quête de ce qu'il en est de la dimension du discursif. Il nous parle en effet d'un langage qui « maintient d'une certaine façon son *fonctionnement* », « mais « qui n'est plus tout à fait discours » : « c'est cela qu'on appelle le discursif » précise-t-il (14 recto). De quoi s'agit-il ? Et Foucault d'ajouter : « Le discursif maintient dans la langue la rémanence du discours, et le rôle précis des formes qui le caractérisent » (14 verso). De quelle rémanence s'agit-il ? Quelles formes sont en jeu ? Il définit alors le « langage discursif » comme « ce langage honnête et probe, qui ne craint pas de dire qui parle, selon quelle coordonnées, qui annonce clairement s'il veut prouver, convaincre exhorter, ordonner, et qui cerne sans équivoque ce dont il parle ». Distinction finale entre le discours et le discursif, sur laquelle nous n'en saurons pas plus dans ce manuscrit.

II - les enjeux du fonctionnalisme discursif

a- analyser les énoncés dans leur fonctionnement concret

L'abord de Foucault par ses ouvrages, ses cours et manuscrits récemment édités apportent nombre d'éléments nouveaux et de réflexions originales sur la relation de Foucault à la linguistique au sens large, aussi bien du côté de la philosophie analytique du langage (surtout Austin, Searle, Wittgenstein en ce qui concerne les auteurs cités), que de la linguistique contemporaine (Saussure et Benveniste avant tout), sans oublier la grammaire générative (Chomsky) qui joue constamment un rôle de contre-exemple. Il en ressort l'idée générale que Foucault, s'il a lu attentivement les linguistes et les philosophes analytiques lors de son séjour à Tunis, cherche à se déprendre à sa manière de la philosophie du langage et de son approche de la logique des usages langagiers. Ainsi, dans son parcours interdisciplinaire, Foucault dialogue avec les philosophes, les

¹¹ Expression située au centre de l'ontologie discursive que nous proposons dans mon ouvrage sur *Discours et événement. L'histoire langagière des concepts*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2006. En fait, cette notion fait écho à l'apport de la réflexion, en la matière, de Wittgenstein, et pose ainsi le problème du lien entre Foucault et Wittgenstein, que Foucault a lu à Tunis, durant la gestation de *L'archéologie du savoir*. Voir Pascale Gillot et Daniele Lorenzini dir., *Foucault/Wittgenstein. Subjectivité, politique, éthique*, CNRS Éditions, 2016.

¹² Michel Foucault, *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1995, tome I, p. 595.

historiens, voire les sociologues, mais sa relation aux linguistes se distend de plus en plus en terme d'échanges. Ce qui complexifie quelque peu la compréhension de la démarche des linguistes, en particulier les analystes du discours, qui se placent sous l'égide de Foucault de manière récurrente¹³.

Dès le départ le débat avec les linguistes tourne autour de *L'Archéologie du savoir*, et y restera. La nouvelle édition de la Pléiade, qui confronte le texte imprimé de 1969 aux deux versions manuscrites antérieures, apporte des éléments nouveaux. De même, une attention particulière aux mentions des linguistes dans les écrits dispersés permet d'avancer, en particulier dans la relation à la philosophie analytique anglaise¹⁴. Nous en retiendrons, pour notre présent propos sur le fonctionnalisme, que Foucault, alors qu'il affirme sa volonté de « traiter des énoncés dans leur *fonctionnement* », différencie un tel fonctionnement des énoncés de l'analyse linguistique, au sens de la grammaire générative, en insistant sur le fait qu'il convient dans cette voie de s'intéresser à « ce par rapport à quoi *ça fonctionne* »¹⁵. A vrai dire, une telle insistance sur le fonctionnement des énoncés, sur leur actualité, leur effectivité l'incite à se situer par rapport à Saussure, Benveniste et Chomsky, puis aux philosophes analytiques soucieux de la performativité du langage, en reprenant une partie de leur enseignement. Considérer d'abord les discours en tant que tels comme des unités de fonctionnement permettant d'aborder des discours réels revient donc à se mettre à distance de l'insistance des linguistes sur un fonctionnement de la langue liés à des propriétés formelles et de l'apport des philosophes analytiques sur les actes de langage, exclusivement descriptif, tout en préconisant l'analyse stratégique des discours à l'intérieur des processus historiques et à l'horizon du « *fonctionnement réciproque* des systèmes »¹⁶, ce qui nous introduit à la relation discours-énoncé.

De quel fonctionnalisme s'agit-il alors ? Jocelyn Benoist propose de considérer que la notion de fonctionnement chez Foucault renvoie à l'actualité de l'énoncé,

¹³ Voir en particulier les entrées « Archive », « Formation discursive » (Dominique Maingueneau), « configuration/archive », « événement discursif/linguistique » (Jacques Guilhaumou) dans le *Dictionnaire d'analyse de discours*, dir. P. Chareaudeau et D. Maingueneau, Paris, Seuil, 2002.

¹⁴ Voir Jocelyn Benoist, « Des actes de langage à l'inventaire des énoncés. Foucault et L'archéologie du savoir », *Archives de philosophie*, 2016/1, p. 55-78.

¹⁵ *Dits et écrits, op. cit.*, tome 1, p.31. Extrait d'une lettre de mai 1967 : « Les analystes anglais [entendons les philosophes analystes anglais du langage] me réjouissent assez : ils permettent de bien voir comment on peut faire des analyses non-linguistiques d'énoncés. Traiter des énoncés dans leur fonctionnement. Mais ce en quoi et ce par rapport à quoi *ça fonctionne*, jamais ils ne le font apparaître ? Il faudrait peut-être avancer de ce côté-là »

¹⁶ *Id.*, p. 623.

à son intervention effective dans ce qu'on aurait envie d'appeler un certain contexte, tout en apportant des réserves à cette rapide définition. S'agit-il vraiment de désubjectiver l'analyse des énoncés par la thématization d'actes de discours effectifs ? Ce qui serait une manière d'élargir la valeur normative des énoncés, tout en les désubjectivant. Certes à vouloir que les énoncés « fonctionnent », il est possible de fixer des règles, mais ces normes sont là pour fixer les conditions de possibilité de l'émergence des sujets, et non pour les effacer. Rappelons que, pour Foucault, le propre de l'énoncé, libéré à la fois de toute forme linguistique et des contraintes de l'usage, c'est la discontinuité, ainsi qu'il le précise au début de *L'archéologie du savoir*¹⁷. L'énoncé est rapporté par là même à sa « fonction d'existence » située au croisement d' « unités possibles ». Le fonctionnalisme du discours au titre des conditions de possibilité du langage se double d'un fonctionnalisme des énoncés au nom des conditions d'existence de ces énoncés. Mais ce fonctionnalisme second, si l'on peut dire, dispose de sa propre spécificité. Foucault désigne en effet un *a priori* historique de l'énoncé, l'archive. L'archive comme « systèmes d'énoncés » correspond à une logique *a priori* des événements et des objets : elle renvoie à l'énoncé réalisé, réglé, typifié, configuré dans sa discontinuité et sa diversité même. C'est dans ce cadre épistémique qu'apparaît la notion de formation discursive, à travers une seule occurrence dans le chapitre sur les formations discursives, ce qui m'a toujours étonné.

Mon objectif est donc d'interroger un tel fonctionnalisme de Foucault à partir des questions suivantes : en quoi est-il ou non un fonctionnalisme général ? N'y a-t-il pas un apport de catégories grammaticales dans cette démarche qui permettrait de le qualifier en fin de compte aussi de fonctionnalisme linguistique ? S'agit-il donc seulement d'un fonctionnalisme discursif ? Nous considérons alors, à la manière du lexicologue, les usages que fait Foucault, dans ses textes, des termes « fonctionnement », « fonctionner » « fonction », etc., comme nous avons commencé à le faire.

Considérant un tel questionnement, je partirai de deux points de vue : le premier aspect relève de la microanalyse, il considère l'abord de la fonction (énonciative) du point de vue de *L'Archéologie du savoir*, manuscrits antérieurs à la publication imprimée inclus, certes dans la limite des textes récemment publiés ; l'autre aspect considère, de manière très générale, ce que l'ont peut caractériser comme le fonctionnalisme en analyse de discours

La démarche des *archéologies du savoir*, - expression regroupant donc à la fois les manuscrits et l'imprimé -, considère d'abord, dans l'introduction d'un des

¹⁷ Voir sur point l'ouvrage de Judith Revel, *Foucault. Une pensée du discontinu*, Paris, Fayard, 2010.

manuscripts inédits, « l'énoncé comme un événement linguistique »¹⁸. L'archéologie du savoir se situe donc du côté de l'énoncé d'un point de vue linguistique. Il s'agit alors de « décrire les énoncés dans leur existence propre », soit de considérer que « le mode d'être de l'énoncé a son principe dans l'énoncé lui-même »¹⁹, ce qui induit que « la rémanence de l'énoncé appartient à sa singularité d'événement »²⁰. A la rémanence du discours, qui structure le langage discursif, se joint la rémanence de l'énoncé propre à singulariser l'événement linguistique. A la fonctionnalité du discours propre à rendre possible la discursivité s'ajoute l'opérativité de l'énoncé propre à matérialiser l'existence de l'événement linguistique

Critique de l'histoire de la langue, et au-delà de l'approche grammaticale de type générative des possibles de la langue, Foucault propose en fin de compte une analyse d'énoncés sous forme de construction (c'est-à-dire centrée sur « une opération constructive » selon son expression), et de ce fait apte à décrire les énoncés, sans avoir recours à des corpus, ce qui explique ses choix de textes analysés en fonction de ses hypothèses de travail. La notion de contexte en ressort modifiée : ce n'est pas le contexte d'usage de l'énoncé qui est pris en considération en lien avec des sujets, les conditions de production du texte donc, mais un contexte qui n'apparaît que par la médiation d'une opération constructive d'objets discursifs existants, ce qui permet de rendre contemporain des énoncés par des relations construites dans le cheminement de l'archive muette à la caractérisation d'un domaine de « L'énonciabilité »²¹. A ce titre, c'est « le mode d'être » ; en tant que « la rémanence de l'énoncé appartient à sa singularité d'événement »²² qui est au centre de l'archéologie. La catégorie d'énonciabilité (ou énonçabilité) renvoie alors au champ de l'énonçable, à ce qui est énonçable au cours une époque donnée. Ce qui différencie un énoncé discursif d'un énoncé linguistique formalisée, c'est le lien aux « conditions de réalité » des énoncés (effectifs) permettant d'interroger leur mode d'être. C'est ainsi que les modes d'être des énoncés, leurs conditions d'existence, subsument les conditions de possibilité²³ au titre de leur valeur d'événement linguistique

¹⁸ Voir son édition par Martin Rueff, « Introduction à *L'Archéologie du savoir* de Michel Foucault », *Les Études philosophiques*, 2015/3, N°153, p. 327-352., p. 348.

¹⁹ *Id.*, p. 344.

²⁰ *Id.*, p. 345.

²¹ Titre de deuxième partie de l'Introduction, *id.*, p. 339 svtes.

²² Point abordé dans la troisième partie de l'Introduction, *id.*, p. 344 svtes.

²³ Comme il est indiqué dans une feuille séparée, attenante aux feuilles de l'introduction, et reproduite par Martin Rueff, *id.*, p. 329.

rémanent à l'intérieur du champ d'énonçabilité. Des archéologies du savoir, il ressort donc une fonction à la fois séparée et liée du discours et de l'énoncé. La mise en évidence de la rémanence du discours permet d'en marquer l'autonomie par rapport aux genres linguistiques, et de le situer comme condition de possibilité de toute forme de langage. L'insistance sur la singularité de l'énoncé dans l'événement rend compte des conditions d'existence du langage, de ses conditions de réalité.

L'Archéologie du savoir proprement dite, la version imprimée donc, introduit alors le concept de « *fonction énonciative* », par souci de préciser la matérialité de l'énoncé pris dans un réseau discursif, un champ d'utilisation avec des stratégies discursives, des opérations discursives sur la base de son « mode singulier d'existence ». Désormais, l'archéologue cherche à maîtriser le langage discursif dans ses descriptions du savoir. La transition de la fonctionnalité du discours à celle de l'énoncé lui permet ainsi de singulariser « un niveau énonciatif » à partir d'un référentiel large (des individus aux objets) fonctionnant au sein même de l'énoncé²⁴. Irréductible à la grammaire, l'énoncé a un sujet, « le sujet énonciatif », défini par l'opération discursive qu'il opère effectivement, et non par une position fixe d'auteur. Présent dans « une place déterminée et vide », ce sujet acquiert une position subjective dans ce qui l'assigne comme tel, et permet de le décrire. Le subjectif est réduit au sujet. Tel est le premier aspect de la fonction énonciative. Un autre aspect relève de « la coexistence énonciative »²⁵ du fait du champ associé, adjacent qui confère son contexte à l'énoncé. Enfin, la fonction énonciative n'est formulable que dans le cadre de la matérialité discursive, « constitutive de l'énoncé lui-même »²⁶.

Du point de vue du « pur événement de l'énonciation », « l'énonciation est un événement qui ne se répète pas »²⁷, or l'énoncé relève de « types singuliers ». C'est là où Foucault prend le plus nettement sa distance avec les usages énonciatifs, tel que les étudie le linguiste, au profit d'une attention aux règles de formation des énoncés, et à leur typologie au sein d'un espace à la fois possible et déterminée, donc réglé. Sous la figure de « la matérialité répétable », la fonction énonciative n'est en rien une fonction linguistique. Le fonctionnalisme qu'il propose est un fonctionnalisme discursif au sens où la fonction de l'énoncé relève de sa possible répétabilité, dans les limites des conditions de son existence, de sa matérialité propre au sein de l'événement. Cette réflexion aura

²⁴ *L'archéologie du savoir, op. cit.*, p. 121.

²⁵ *Id.*, p. 131.

²⁶ *Id.*, p. 133.

²⁷ *Id.*

un fort impact chez certains analystes du discours, en particulier Michel Pêcheur, à propos du concept de matérialité discursive.

b- La relation au fonctionnalisme sociologique

Pour avancer dans ma réflexion, un point reste à éclaircir. Par son insistance sur l'importance des « conditions de réalité », il importe à Foucault de se positionner par rapport à la manière dont les sociologues appréhendent le social, d'autant plus qu'ils font appel à une démarche typologique, formulée par Durkheim. Relisant cet auteur du temps de ses premiers cours du début des années 1970, Foucault opère une critique du « fonctionnalisme sociologique ». Dans quelle mesure cette critique débouche sur un autre type de fonctionnalisme, présentement un fonctionnalisme discursif formulé dans un espace spécifique de relations ? Il s'agit, précise Foucault, de « décaper *le fonctionnalisme sociologique* »²⁸, c'est-à-dire de sortir de la méthodologie d'analyse des règles de la société en terme de « réactions sociales » en se situant sur le terrain des rapports de force, des luttes de pouvoir.

Par ailleurs, Foucault considère, à partir de sa lecture de Durkheim, que « l'objet de la sociologie » trouve sa raison d'être dans la transition du cérémonial du pouvoir sous l'Ancien Régime vers l'expression du pouvoir par la médiation d'une « conscience sociale », la conscience de l'existence de la société, là où « le pouvoir se cache comme pouvoir et va se donner comme société »²⁹. Ainsi « Durkheim trouvera dans nos habitudes le signe même du social »³⁰, ce qui constitue déjà un objet d'investigation de première importance, mais dont Foucault souhaite se différencier.

En d'autres termes, le pouvoir fonctionne à l'intérieur d'une analyse de la société, appréhendée ici sur le mode disciplinaire. Je cite Foucault : « Ce système des disciplines comme médium du pouvoir, c'est par quoi le pouvoir s'exerce, mais de manière à se cacher et à se présenter comme cette réalité qui est maintenant à décrire, à savoir, ce qu'on appelle la société, objet de la sociologie »³¹. Bref, la naissance de la sociologie³² est prise dans les stratégies

²⁸ *La société punitive*, Cours (1972-1973), Paris, Gallimard, 2013, p. 15.

²⁹ *Id.*, p. 243.

³⁰ Ajout à partir du manuscrit, *id.*, p. 243.

³¹ *Ibid.*

³² C'est Sieyès qui a inventé le terme de sociologie dans ses manuscrits. Mais il convient aussi de situer cette invention dans le contexte plus général de la formulation de la sociologie au XIX^e siècle. Voir mes articles « Sieyès et le non-dit de *la sociologie* : du mot à la chose ». *Revue d'histoire des sciences humaines, Naissance de la science sociale (1750-1850)*, 2006, 15, p. 117-134 ; « La tradition sociologique à son origine. Thèse, antithèse, synthèse,

du pouvoir, donc renvoie à un discours normalisant propre aux sciences humaines, c'est-à-dire à la constitution de la force de travail sous l'égide d'« une fonction permanente de normalisation »³³. Cette vision de la sociologie se situe dans un espace des sciences humaines situé au-delà de la relation de l'historiographie d'Ancien Régime au pouvoir. En effet l'historiographie d'Ancien Régime constitue son discours dans la région du pouvoir (par critique ou non), en tant que « *fonction annexe du pouvoir* », elle ne peut échapper jusque dans son « retournement critique », avec Saint-Simon et Voltaire, à une telle « fonction première »³⁴.

Gildas Salmon voit, dans cette analyse des conditions historiques de la mise en place de la sociologie, matière à comprendre ce qui serait l'abandon par Foucault de la démarche archéologique au profit d'une approche généalogique³⁵. L'échec d'une approche archéologique de la sociologie dans *Les mots et les choses* tient au fait qu'une telle méthode ne permettrait pas de comprendre que là où Durkheim considère la pénalité sous l'angle d'un processus d'individualisation sociale, il convenait alors de déplacer le problème en considérant les effets des stratégies de pouvoir au sein des mécanismes pénaux, ce qui revient à souligner que « reprenant le cas fondateur du crime, un passage non prononcé du manuscrit s'attache à décrire le processus par lequel la sociologie en a fait l'objet d'une réaction consensuelle de la conscience collective, masquant ainsi les stratégies de pouvoir engagées dans la pratique pénale »³⁶.

Il n'en reste pas moins que si le cas de la sociologie se prête à montrer les limites de la démarche archéologique première, Foucault reste très attaché à l'énoncé d'un lien étroit entre archéologie et généalogie comme en témoigne une note manuscrite de la même époque, précisément du 2 février 1973 : « *Archéologie* : l'épreuve des dérivations avec repérage des limites, des discontinuités, des décrochages. *Généalogie* : analyse des couplages, greffes transferts, *assujettissements* qui produisent à un moment donné comme un

hypothèse. Sociologie et philosophie sociale », in *Histoires et définitions de la philosophie sociale*, sous la dir. de Eric Dufour, Franck Fischbach et Emmanuel Renault, Recherches sur la philosophie et le langage, n°28, Paris, Vrin, p. 91-106.

³³ *La société punitive, op. cit.*, p. 242.

³⁴ Expressions présentes dans le manuscrit, *id.*, note 25, p. 249.

³⁵ Gildas Salmon, « Foucault et la généalogie de la sociologie » *Archives de philosophie*, janvier-mars 2016.

³⁶ *Id.*, p. 65.

événement, une émergence »³⁷. Tout en marquant ainsi le lien de la généalogie aux notions d'événement et d'émergence, et à ce qui en fait la spécificité, leur relations à la notion de « rapports de pouvoir » par le fait de « l'entrée en scène des forces »³⁸, Foucault situe la généalogie dans un moment dynastique, avant de prendre en compte d'autres critères, en particulier la notion de provenance, en tant que lieu où se concrétisent les marques singulières de l'événement sur le corps, sous la forme d'un moi dissocié. « Au principe de la loi singulière de l'apparition » s'ajoute un critère d'hétérogénéité permettant, objectif global de la généalogie, de « maintenir ce qui est passé dans la dispersion qui lui est propre »³⁹ Nous pouvons alors considérer que le fonctionnalisme discursif de Foucault associe archéologie et généalogie, soit l'analyse des dérivations par le fait des discontinuités et la prise en compte des coexistences (connexions) par le fait de l'émergence. Je m'en explique de manière plus précise dans mon précédent travail sur la notion de généalogie chez Foucault⁴⁰.

c- *Du fonctionnalisme en général*

Un mot, avant de détailler la démarche fonctionnaliste de Foucault, sur la manière dont les analystes de discours s'impliquent ici dans la relation à Foucault. Je m'en tiens présentement à des considérations générales. Au sens le plus simple, le fonctionnalisme des analystes de discours utilise souvent les fonctions discursives comme une « boîte à outils » pour décrire des mécanismes discursifs. Je pense par exemple à des mécanismes tels que ceux de la thématisations, de l'énonciation, du performatif, etc. Cependant, une telle réduction fonctionnaliste de nature descriptive est le plus souvent corrigée par le recours à un paradigme notionnel, de préférence linguistique au sens large. Les plus fréquents, me semble-t-il, sont, au niveau général, le paradigme de la représentation, et, au niveau fonctionnel, le paradigme pragmatique-énonciatif. Le premier, d'ordre interprétatif, n'est pas en cause. Mais le second est celui qui se prête le plus à une visée fonctionnelle restreinte, ce qui est à la fois un atout et un risque, dans la mesure où il permet de multiplier les typologies discursives de facture linguistique. A vrai dire, chaque analyste de discours participe d'un paradigme notionnel dominant dans son champ de recherche. Par exemple, on

³⁷ Note manuscrite du 2 février 1973 retranscrite et publiée dans l'édition de la Pléiade des *Oeuvres*, Paris, Gallimard, tome II, 2015, p. 1473. La présence du terme assujettissement, et sa mise en italique, marque l'importance du débat entre Althusser et Foucault à cette date.

³⁸ *Id.*, p. 1290.

³⁹ Comme il le souligne dans son article majeur sur « Nietzsche, la généalogie et l'histoire », (*Dits et écrits*, II, *op.cit.*, p.136-156), article repris dans l'édition de La Pléiade, II, *Id.*, p. 1289, et 1287.

⁴⁰ « L'incorporation de l'événement. Michel Foucault et la généalogie », *op. cit.*

trouve le paradigme de la représentation chez ceux qui s'intéressent aux stéréotypes et aux formules, avec un lien fort aux notions d'imaginaire et d'idéologie⁴¹, mais le paradigme de l'argumentation est tout aussi présent chez ceux qui portent une attention particulière aux questions du dialogue et du contexte⁴².

De manière générale, il ressort souvent de la démarche paradigmatique un « fonctionnalisme général » à visée descriptive. A ce titre, il s'inscrit dans un espace restreint de questions : *comment* fonctionne tel ou tel usage discursif ? Selon quelles *stratégies* contextuelles appréhendées sous des conditions de production du discours de portée générale peut-on l'expliquer ? Et avec quels *outils* linguistiques peut-on alors décrire une telle dimension stratégique, ses types et ses genres ? De ce fait les questions relatives à l'existence de l'énoncé en tant que tel, à sa *matérialité* sont peu présentes, voire éludées : *pourquoi* existe-t-il tel ou tel usage discursif ? Pour quelles *raisons particulières* ? En quoi l'analyse de ces raisons spécifiques, c'est-à-dire appréhendées sous des manières d'être, de penser, de savoir, d'agir, permet d'en comprendre la matérialité propre, ses conditions de possibilité, avant même d'en évaluer la portée descriptive à l'aide de critères linguistiques ?

Mais qu'en est-il alors du côté de Foucault ? Dans quelle mesure son fonctionnalisme est-il d'un tout autre ordre que celui de la majorité des analystes du discours ? Je lis attentivement ses cours depuis quelques années, et je remarque, en particulier dans les cours où il complète sa démarche archéologique par un questionnement généalogique, c'est-à-dire ceux du début des années 1970, qu'il s'efforce de décaper « le fonctionnalisme sociologique », nous l'avons vu, dans le but d'introduire le critère des luttes de pouvoir, ce qui nous introduit à sa nouvelle démarche généalogique. Je viens d'en parler. A ce titre, il n'est pas très à l'aise avec le terme de conditions, et il le dit, tout en l'utilisant assez souvent, en particulier dans les manuscrits. *Il parle alors plus volontiers d'opérations désignées par des verbes, de connecteurs situés dans des substantifs, de formes adjectivales concrétisées dans des effets, au sein du champ du savoir-pouvoir*, lorsque son lecteur risque de penser qu'il se réfère à une « fonction fondamentale », susceptible d'être perçue à tort comme un fonctionnalisme notionnel de type pragmatico-énonciatif.

C'est là où il me semble que le fonctionnalisme discursif de Foucault repose sur l'usage analytique de formes grammaticales, tout en prenant sa distance avec un fonctionnement linguistique constitué sur le modèle de la grammaire générative.

⁴¹ Voir en particulier les travaux du linguiste Henri Boyer, et son dernier livre sur *Faits et gestes d'identité en discours*, Paris, L'Harmattan, 2016.

⁴² Voir les travaux de la linguiste Ruth Amossy, *L'argumentation dans les discours*, Paris, Armand Colin, 2010.

Il s'agit alors d'user en termes d'opération discursive, du verbe, du substantif, et de l'adjectif. Une telle dissociation entre un fonctionnement linguistique globale renvoyant aux possibles en langue et un fonctionnalisme localisé dans des contextes d'usage prend appui sur une attention particulière aux rapports (de pouvoir) dans les fonctionnements discursifs. Un tel fonctionnalisme, de nature ni pragmatique-énonciatif, ni générativiste, mais plutôt de type linguistico-énonciatif, au sens d'une grammaire discursive⁴³ est tout à fait explicite dans le cours sur *La société punitive*, lorsqu'il use, à propos de la connexion entre l'appareil d'État et l'appareil pénal, à quatre reprises, et en quelques lignes, du verbe fonctionner, occurrences mises en italique dans la citation :

« Je ne crois pas que le pouvoir puisse être décrit de façon adéquate comme quelque chose qui sera localisé dans des appareils d'Etat /../ L'appareil d'État de la monarchie française au XVIII^e /.../ n'a pu *fonctionner* qu'engrené sur, lié à des pouvoirs répartis dans des familles, des communautés religieuses, des groupes professionnels, etc. Et c'est parce qu'il y avait ces micro-instances de pouvoir que quelque chose comme ce nouvel appareil d'État a pu effectivement *fonctionner* /.../ De même, l'appareil pénale *fonctionne* en liaison constante avec quelque chose qui est non seulement son champ annexe, mais sa condition de possibilité : tout ce système punitif dont les agents sont les employeurs, les logeurs, les fournisseurs, tout cela constitue autant d'instances de pouvoir qui vont permettre à l'appareil pénal de *fonctionner*... »⁴⁴.

Présentement, l'opérateur discursif relève des fonctions verbales d'engrener et de lier, ce qui renvoie à un processus de connexion du pouvoir dans sa diversité même sous l'expression substantivale « micro-instances de pouvoir », pour se systématiser dans des noms propres d'agents au sein de ce qu'il convient d'appeler le système punitif. L'analyse globale de la société punitive, déclinée adjectivement d'une forme punitive à l'autre, permet ensuite d'introduire un effet de savoir, la figure du criminel comme ennemi social.

C'est une telle hypothèse linguistique que je vais travailler en tant qu'historien des idées linguistiques. Si elle s'avère opératoire, elle me permettra de confirmer la place centrale du fonctionnalisme discursif chez Foucault.

II - Questions de méthode

a - Des fonctions aux formations discursives : problème de définition

⁴³ C'est là où s'ouvre de nouveau tout un champ d'investigation de la relation de Foucault à Wittgenstein, auteur qu'il a commencé à prendre connaissance au moment de l'écriture de *L'archéologie du savoir*, comme en témoignent ses notes manuscrites. Voir l'introduction de la récente édition de la Pléiade de ses *Oeuvres*, *op. cit.*

⁴⁴ *La société punitive*, *op. cit.*, p. 233. C'est moi qui souligne les termes en italique.

Nous l'avons vu, parler de fonctionnalisme chez Foucault nécessite de le situer à distance du fonctionnalisme sociologique et du fonctionnalisme de la langue, dont il dénonce les impasses en terme de règles, de lois propres à des énoncés liés aux réalités sociales. Ainsi du côté du discours et de la langue, il ne suffit pas de répertorier l'apparition d'un mot, et de son champ sémantique -ce que fait le lexicologue - mais il faut aussi « définir ce qui est énonçable ». Ce qui suppose une critique de la démarche de la grammaire générative : « Il ne s'agit pas de savoir comment, un état de langue étant donné, il est possible de construire une série indéfinie d'énoncés, mais de savoir sur quel mode existe, pour nous qui parlons, tous les énoncés qui nous précèdent »⁴⁵

A partir de la catégorie d'énonciabilité, Foucault s'intéresse toujours aux fonctions discursives, mais préfère, pour éviter toute ambiguïté d'usage avec le terme de fonction linguistique, parler de « formation discursive » dans *L'archéologie du savoir*. Cependant dans ses cours sur des exemples historiques précis, il ne parle plus que de « fonctionnement (discursif) », évitant, semble-t-il, le terme de formation discursive. Par ailleurs, insistons encore un fois sur un point. S'il propose une approche des fonctions discursives en terme d'énonciabilité (ou énonçabilité), par décapage des autres fonctionnalismes, c'est pour mettre au premier plan l'analyse « des luttes de pouvoir ». Il importe donc de s'interroger sur le statut des emplois de « formation(s) discursive(s) » dans le chapitre « formations discursives » de *L'archéologie du savoir*. Une surprise nous attend : on y trouve seulement deux occurrences ! Le titre bien sûr, au pluriel donc et à la fin du chapitre, au singulier, dans la remarque suivante relative à la régularité discursive au sein d'un système de dispersion des énoncés : « Dans le cas où on pourrait décrire, entre un certain nombre d'énoncés, un système de dispersion, dans le cas où entre les objets, les types d'énonciation, les concepts, les choix thématiques, on pourrait définir une régularité (un ordre, des corrélations, des positions et des fonctionnements, des transformations), on dira, par convention, qu'on a affaire à une *formation discursive*, - évitant ainsi des mots trop lourds de conditions et de conséquences » Et Foucault d'ajouter : « Les règles de formation sont des conditions d'existence (mais aussi de coexistence, de maintien, de modification et de disparition) dans une répartition discursive donnée »⁴⁶

Ici le problème méthodologique de la description de l'unité d'un système de dispersion d'énoncés, d'un ensemble de différences entre les énoncés, - à l'encontre de la description par chaînes d'inférence -, se résout donc par l'usage du terme de formation discursive en vue de définir une régularité d'énoncés

⁴⁵ Manuscrit de l'Introduction, *op. cit.*, p. 338.

⁴⁶ *L'archéologie du savoir*, *op. cit.*, p. 53.

dispersés selon un ordre, un fonctionnement, une position, un type, etc. Ce qui permet de maintenir la référence aux *conditions d'existence* des énoncés et d'instaurer ainsi une forte distance avec l'explication par le recours aux seules conditions de production que l'on retrouve par exemple dans les explications « objectives » en termes d'idéologie. Par conditions d'existence, il faut entendre en effet l'ensemble des manières (façons) d'être réglées socialement qui existent, coexistent, se maintiennent, se modifient, disparaissent, s'entrecroisent. Ainsi, dans la perspective adoptée par mon approche de ce que Foucault entend par analyse du discours, l'usage du terme de formation discursive renvoie à une convention linguistique qui permet de s'orienter vers « les conditions de réalité », par le jeu des opérations, des connexions, et des positions concrétisées dans des formes linguistiques (le verbe, le substantif, l'adjectif, le nom propre), *a contrario* d'une démarche centrée sur « les conditions de l'histoire »⁴⁷ au sens large.

Le concept de « formation discursive » singularise donc l'ensemble conceptuel que Michel Foucault élabore dans l'édition publiée de *L'archéologie du discours* à propos du discours, et à partir de la première occurrence que j'ai repérée, présente dans un texte de 1968 sous l'expression de « formation discursive individualisée »⁴⁸. Après avoir qualifié, sous cette expression individualisante, un « jeu de règles », soit l'ensemble des règles de formation des objets, des opérations, des concepts et des options théoriques, il s'agit bien mettre l'accent sur l'individuation de configurations d'énoncés dans le champ des événements discursifs en liaison avec l'archive définie comme « le jeu des règles qui déterminent dans une culture l'apparition et la disparition des énoncés, leur rémanence et leur effacement, leur existence paradoxale d'événements et de choses »⁴⁹. L'archive est en quelque sorte un système rendant réel, au titre d'un *a priori* historique, des énoncés configurant des formations discursives au sein d'événements singuliers. Ainsi s'ouvre, à l'analyse discursive, par l'accent mis sur le seuil, la corrélation et la formation des discours, « un domaine immense [...] constitué par l'ensemble de tous les énoncés effectifs dans leur dispersion d'événements et dans l'instance qui est propre à chacun »⁵⁰. L'archive ne se confond donc pas avec les archives au sens de l'historien, que ce dernier perçoit essentiellement en tant que supports de l'analyse des conditions de production

⁴⁷ Foucault raye cette expression dans le tableau d'énoncés de la feuille séparée adjointe à l'Introduction, *op. cit.*, au profit des expressions « conditions de réalité » et « conditions de possibilité ».

⁴⁸ Dans les *Dits et écrits*, *op. cit.*, I, p. 675.

⁴⁹ *Id.*, p. 708.

⁵⁰ *Id.*, p. 705.

d'énoncés propres à désigner un référent historique. L'archive renvoie à un *a priori* historique sous la forme des conditions de possibilité d'un savoir descriptibles à partir de formations discursives, d'un savoir discursif donc. L'*a priori* équivaut à l'archive, dans la mesure où le chercheur trouve dans l'archive les énoncés effectivement possibles qu'il convient de configurer dans des formations discursives à partir de l'existence effective des énoncés. Mais, en aucun cas, il ne s'agit d'user, sur l'autre versant, d'une linguistique générative, c'est-à-dire de considérer des énoncés possibles selon des règles de la langue, donc non effectifs. Le possible du discours devient le réel de l'énoncé, le possible est le réel. L'analyse des conditions de possibilité s'associe aux conditions d'existence, à l'égal de l'association d'une ontologie sociale à archéologie discursive. L'*a priori* historique de l'archive, qui précède l'expérience de l'énoncé, est à la fois événement et discours : il est concret, divers, plural, complexe, bref réel, donc propre à configurer l'événement discursif.

Certes le fonctionnalisme discursif permet de décrire des *règles de formation*, et en premier lieu des objets discursifs, en visibilisant les *conditions d'existence* de formations discursives spécifiques. Mais il se doit de le faire sur la base d'une historicité spécifique, l'événement discursif où se singularise, par le fait même de la présence de l'archive, *les conditions de possibilité* de ces mêmes formations discursives. Souhaitant être plus explicite, je prends maintenant un exemple précis de forme linguistique en usage dans un de ses cours, le verbe, en lien avec le fonctionnalisme discursif.

b - L'usage du verbe à l'infinitif dans le cours sur La société punitive : opérations discursives et effets performatifs

Il convient d'abord de voir ce qu'il est du verbe en référence à la grammaire de Port-Royal telle qu'elle est présentée dans *Les mots et les choses*⁵¹. Foucault commence par considérer le problème de la proposition en précisant qu'elle est au langage ce que la représentation est à la pensée. Il cite alors Domergue, Hobbes et Adam Smith. Cet objet essentiel de la grammaire renvoie au verbe comme condition indispensable du discours. Il précise ainsi : « Le verbe est au bord du discours, à la couture de ce qui est dit et de ce qui se dit, là exactement où les signes sont en train de devenir langage »⁵². Et il ajoute : « Le verbe affirme », dans la mesure où « on dit que ceci *est* cela ». Ainsi « l'espèce entière du verbe se ramène au seul qui signifie : être » Et de conclure : « c'est l'être

⁵¹ Voir *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, 1966, et tout particulièrement le passage sur la théorie du verbe, p. 107 suivantes.

⁵² *Id.*, p. 108.

représenté dans le langage »⁵³. Un tel fonctionnalisme verbal renvoie à l'être du langage, à ce qui fait advenir le langage analytique sous forme d'une représentation. Il correspond au processus de désignation, ainsi de « l'être dans son rôle verbal d'attribution »⁵⁴, en lien avec le langage dans son rôle de désignation première. Il est donc question, avec la fonction du verbe, d'un moment immanent de la pure désignation, du rapport profond à ce que le langage nomme et surtout de son lien à « l'analyse du langage d'action » sous la description. Foucault affirme en effet que « Le langage d'action, c'est le corps qui parle »⁵⁵, sans que ce corps de la langue ne soit donné d'entrée de jeu. Il en résulte aussi la caractérisation de « ce qui est dit/ se dit » par les expressions « devenir langage », « langage d'action », « corps qui parle »⁵⁶ qui traduisent l'acte de faire signe sous la forme d'un rapport de nature artificielle et analytique, par le recours la figure de l'analogie. Ainsi « la compréhension commence » quand « le langage d'action fait surgir l'irréductible réseau de signes qui sépare le langage de l'action »⁵⁷.

Qu'en est-il d'un tel fonctionnalisme verbal, de nature inaugural, dans l'usage qu'il en fait dans les cours ? Le cours sur *La société punitive* (1972-1073) est très explicite dès le départ en la matière. Ainsi Foucault précise : « Il me semble que l'on peut repérer quatre grandes formes de tactiques punitives que je définirai par des verbes plutôt que par des substantifs »⁵⁸. Il est bien question ici de définir les formes de tactiques punitives par des verbes mis en italique : *exclure, organiser, marquer, enfermer* en lien à des objets précis : la maison, la dette, le corps, le lieu d'enfermement. Ces termes ont valeur d'opérations liées à l'exercice du pouvoir, aux formes de pouvoir effectives par la nature même des luttes autour de ce pouvoir. C'est là où il est question de « la guerre civile à l'état permanent »⁵⁹, matrice de tous les pouvoirs et distincte de « la guerre de tous contre tous » (Hobbes) centrée sur les individus. Foucault prend alors le cas de la Révolution française, et plus particulièrement du sans-culottisme, comme exemple typique de ce qui s'est effectivement constitué à travers des processus de guerre civile. La Révolution française est également présente dans l'espace

⁵³ *Id.* p., 109-110.

⁵⁴ *Id.* , p. 119.

⁵⁵ *Id.* , p. 120.

⁵⁶ *Id.* , p.108-120.

⁵⁷ *Id.* , p. 120.

⁵⁸ *La société punitive, op. cit.*, p. 8.

⁵⁹ *Id.* , p. 15.

des jeux de pouvoir au-delà ou en deçà de leur bouleversement dans les mouvements d'émeute avec le cas des massacres de septembre de 1792 et la reconstitution d'un tribunal comme inversion des rapports de pouvoir. Mais il s'agit là d'une historicité révolutionnaire des discours dont je préciserai la nature dans une prochaine étude. Constatons seulement que nous sommes dans un espace d'effectuation discursive par le fait d'un travail du pouvoir, et sur le pouvoir, à l'intérieur même du pouvoir, par le jeu d'une mise en scène. Comprendre les rapports de pouvoir comme des « jeux de pouvoir » revient à mettre en évidence des « effets de savoir » à partir de la série d'énoncés analytiques, je sais - je peux - je comprends . Ainsi en est-il concrètement de la fonction du pouvoir telle qu'elle s'exprime dans des textes, dont un texte de 1798, sur le brigandage⁶⁰.

D'un point de vue méthodologique, il convient ici de distinguer la série « texte-non-dit - interprétation » spécifique d'une approche idéologique (bourgeoise) de la série « hors-texte - acte discursif - stratégie » qui rend compte des opérations réelles produites à travers le discours sur la base de l'étude des « discours dans leurs fonctions et leurs champs stratégiques où ils ont pris leurs effets »⁶¹. Le hors-texte relève de ce qui est acte dans le discours, correspond donc à l'effet performatif ainsi produit. Et toute fonction stratégique renvoie à une opération discursive qui a valeur de condition d'acceptabilité d'autres opérations discursives. C'est donc « dans le hors-texte que ça se joue, ça se dit et ça se voit ». Le hors-texte ne se confond pas avec le contexte du discours, il est ce qui existe et se veut possible dans le discours. Il n'est pas plus un non-dit dans le discours interprétable à partir du contexte : « l'analyse du hors-texte a pour rôle au contraire de fixer la fonction et le rôle stratégique des discours dans les luttes »⁶².

Fixer une fonction, - expression d'un être verbal -, revient bien à énumérer autant de formes, d'opérations possibles à l'aide du verbe, et par là même à mettre en évidence la performativité des effets discursifs. Il en ressort l'accent mis sur les effets de savoir, dont il convient maintenant d'évaluer la valeur méthodologique, si possible sur la base d'une autre fonctionnalité linguistique que le verbe.

⁶⁰ *Id.* , p. 167 svtes.

⁶¹ *Id.* , p. 170.

⁶² Manuscrit préparatoire du cours, *id.* , p. 170.

c- Définir le paradigme méthodologique de la démarche généalogique : la transition dynastique vers les effets de savoir⁶³.

Qu'en est-il donc du trajet méthodologique de la valeur descriptive d'une analyse dans l'ordre des représentations à sa valeur expressive dans l'ordre du savoir ? Il s'agit ainsi de se démarquer de l'historien pris dans la dualité « je sais - j'interprète » en promouvant la trilogie « je sais - je peux - je comprends ». Ici se joue la transition dynastique vers une démarche généalogique, qui introduit la connexion entre pouvoir (soit des formes, des relations, des rapports de pouvoir) et savoir (les effets de savoir). Il convient alors de différencier, nous précise Foucault, les « opérations idéologiques » liées à des procédures de justification situées à l'horizon d'une rationalisation, des « effets de savoir » qui rendent compte de la manière dont se distribue, se découpe ce qui se donne à connaître (soit connaître ce qui se dit), et par là même de positionner un sujet connaissant, d'en situer la fonction stratégique⁶⁴. Ici le discours se produit à travers un fonctionnement discursif et son champ stratégique, ce qui permet de l'appréhender « au niveau de l'opération qui s'est produite à travers lui »⁶⁵. L'analyse dynastique nous situe alors sur une scène de sujets actifs, habilités à connaître, à normer une vérité. Les opérations idéologiques jouent certes leur rôle en tant qu'elles délimitent les conditions de production des opérations stratégiques, mais elles ne rendent pas compte de la part de l'invention et de la production du discours étudié, de sa fonction propre de connaissance. Dans cette voie, mon objectif global est de prêter une attention particulière, d'un cours du début des années 1970 à l'autre, au passage des institutions pénales à la société punitive, du pénal au coercitif via le punitif, et de ce qu'il en est de l'usage des fonctionnalités grammaticales en la matière, dont je n'ai présenté ici qu'un exemple.

Mais qu'en est-il ici des effets de savoir ? Dans l'analyse de l'ajustement de la théorie sous le concept de « guerre civile » et de la pratique de « dérivation institutionnelle »⁶⁶ se singularise une fonction à valeur de « connecteur » (« un

⁶³ Nous prenons ici en compte les analyses de deux cours consécutifs de Foucault sur *Théories et Institutions pénales* (Paris, Gallimard, 2015) et *La société punitive* (Paris, Gallimard, 2013).

⁶⁴ Foucault parle alors d'un projet d'une « sorte d'analyse de discours comme stratégie, un peu à la manière de ce que font les Anglo-saxons, en particulier Wittgenstein, Austin, Searle, Strawson. », *Dits et écrits*, op. cit., tome II, p. 631.

⁶⁵ *La société punitive*, op. cit., p. 169.

⁶⁶ Il faut entendre cette expression au sens que l'existence historique d'un appareil d'État peut se redéployer dans un espace discursif, présentement celui de l'appareil pénal, où les énoncés se déplacent, se retournent sur eux-mêmes. Ce qui permet de constituer un ordre d'effets de savoir à partir de la dispersion des énoncés.

élément échangeur ») qui produit une « série d'effets », « effets de savoir », « effets épistémiques ». Au sein de la société punitive, le connecteur renvoie à « l'institutionnalisation de personnages », présentement au cours du siècle des Lumières à la *figure du criminel comme ennemi social*⁶⁷. Il s'agit d'une figure substantivée, effet d'une fonction d'exclusion, à vrai dire fonction de la classe au pouvoir dont il faut faire l'analyse critique. Il importe donc bien de décaper le fonctionnalisme sociologique de type judiciaire, en s'intéressant non pas aux pathologies sociales, mais au processus de constitution de la figure de l'ennemi social par la classe au pouvoir.

L'abord du « fonctionnement d'ensemble »⁶⁸, par référence à un ensemble de systèmes de répression, des théories pénales en lien avec les pratiques des institutions pénales, située déjà, dans le cours sur les institutions pénales (1971-1972), le cadre conceptuel d'une telle connexion en donnant une définition large des effets de savoir : « Par effets de savoir, il faut entendre autre chose [que les opérations idéologiques] : c'est la découpe, la distribution et l'organisation de ce qui se donne à connaître dans la pratique pénale ; c'est la position et la fonction des sujets habilités à connaître, c'est la forme de connaissance, d'indication, de révélation, de manifestation qui s'y joue. ». A ce titre, « Analyser les effets de savoir de la pratique pénale, c'est étudier cette pratique comme scène ou se nomme une vérité »⁶⁹. Foucault en vient alors à structurer ce nouvel intérêt pour les effets de savoir dans un moment dynastique, dont l'élucidation est essentielle à notre propos par le fait qu'il opère la liaison entre archéologie et généalogie.

d -Le moment dynastique.

Qu'en est-il d'abord des attendus épistémologiques du moment dynastique ? Il s'agit, à partir des matrices épistémologiques qui font voir ce qui se passe dans les sciences par la mise en évidence de formations discursives, de dégager des grands types de pratiques discursives, avec l'objectif de décrire historiquement leur archéologie. Nous sommes là encore dans la démarche archéologique par le fait que la méthode consiste à « découvrir des manières de découper, quadriller, de constituer des champs d'objets, de définir les positions du sujet, de régler la formation des concepts et des catégories »⁷⁰. L'étape suivante qui nous mène vers la généalogie consiste alors à relier les pratiques discursives à un « pouvoir-savoir », ce que Foucault définit comme la dynastique du pouvoir. Ce qui ressort

⁶⁷ *La société punitive, op. cit.*, p. 36-39.

⁶⁸ Expression présente dès le début du cours sur *Théories et institutions pénales, op. cit.*, p. 3.

⁶⁹ *Id.*, p. 198.

⁷⁰ Voir le cours sur *Théories et institutions pénales, id.*, p. 214, ainsi que *L'archéologie du savoir, op. cit.*, p. 235-255.

du pouvoir-savoir, c'est conjointement le sujet connaissant et la connaissance elle-même définis comme des effets épistémiques créés par la mise en jeu des formes historiques, donc attestées du pouvoir. L'acte de connaissance, soit à la fois le sujet connaissant et la connaissance en tant que tels, équivaut alors à un effet historique. A ce titre, les rapports de pouvoir ne se situent pas « derrière » la forme de la connaissance, ne déterminent pas le sujet de la connaissance, ne délimitent pas le champ de la connaissance. Ils sont parties prenantes des processus de connaissance au titre des jeux des formes de pouvoir qui créent du savoir par formation, déplacement, circulation, concentration des formations discursives. Tel est « le niveau du 'pouvoir-savoir' » que Foucault inscrit dans le cadre d'une analyse nietzschéenne permettant de situer « derrière la forme de connaissance », « la chose par rapport à quoi le sujet connaissant et la connaissance elle-même sont des effets »⁷¹. C'est donc la prise en compte des rapports de pouvoir, de leur institutionnalisation dans des fonctions discursives qui nous introduit au modèle dynastique des conditions de possibilité et d'existence du pouvoir, constitutives des effets de savoir dans les sujets habilités à avoir accès à la connaissance, au savoir sur une scène discursive. Et ces sujets constituent le lieu de nomination de la vérité sous les critères de l'organisation de ce qui se donne à connaître de la justice pénale. Concrètement le défendeur devient l'énonciateur de sa vérité, ce qui induit un effet de savoir à valeur de connexion entre Etat et appareil pénal

Venons-en maintenant à une caractérisation lexico-sémantique plus précise de la notion de dynastique. Sa première apparition dans les cours se trouve, à notre connaissance, dans *Théories et institutions pénales*. Il s'agit de repenser l'analyse archéologique en terme de savoir-pouvoir, donc « dans une dynastique des forces »⁷², ce qui équivaut à mettre en évidence la transcription de l'institution politique sur la scène du pouvoir (les « scènes de manifestation du pouvoir ») sous la forme d'un vocabulaire et de gestes appropriés. C'est la marque, la forme et non le signe qui est pris en compte par la dynastique, à la différence de la démarche sémiologique. Cependant l'expression de dynastique des forces désigne aussi, de manière restreinte, la forme propre du politique sous l'Ancien Régime : elle a une forte valeur d'historicité, dans la mesure où elle permet de se situer du point de vue des luttes de pouvoir. Une thématization à valeur de présupposé d'une existence d'un pouvoir politique en désigne le lieu :

⁷¹ *Théories et institutions pénales*, op. cit., p. 213.

⁷² *Id.*, p. 47. La note 16 adjointe à l'usage de cette expression explique longuement ce qu'il est de l'historique de l'apparition du concept de dynastique. La dynastique est alors renvoyée à l'un des éléments qui définit plus largement la généalogie par référence à Nietzsche, l'émergence, soit l'entrée en scène des forces, l'un des aspects de la généalogie, ce qui n'explique par vraiment pourquoi Foucault a jugé utile d'utiliser ce terme « transitoire » de dynastique.

« C'est le pouvoir politique se donnant comme distribution du pouvoir politique. C'est le pouvoir se donnant comme souveraineté au-dessus de la suzeraineté féodale »⁷³.

Foucault y revient de nouveau, dans le cours sur *La société punitive*, en usant de l'expression à visée historique plus large de « corps dynastiques »⁷⁴, par le fait de son lien avec un nouvel espace social. Il s'agit de situer l'émergence au début du XIX^e de corps nouveaux dont « la fonction est d'être des multiplicateurs de pouvoir » liés à des instances de sur-pouvoir qui ne sont plus « immanentes au corps social » comme c'était le cas sous l'Ancien Régime. Ces corps spécifiques renvoient aux « trois fonctions majeures de la séquestration dans la société capitaliste »⁷⁵ définies de manière substantivale, et non verbale : « l'acquisition totale du temps par l'employeur », « le supplément de contrainte » par le fait que les institutions capitalistes naissantes ne sont en rien « monofonctionnelles », mais ajoutent sans cesse « un supplément de contrainte, indispensable à leur existence »⁷⁶, enfin le contrôle direct ou indirect de l'existence et de l'imposition d'une norme en fonction d'« un écart possible ou réel à quelque chose » qui relève de la normativité⁷⁷. Une telle sur-fonctionnalité des nouvelles institutions capitalistes précise là aussi qu'il ne s'agit pas de s'en tenir à un fonctionnalisme sociologique, lié à la caractérisation d'une société de classes naissante. Elle s'ajoute, si l'on peut dire, à la fonctionnalité des institutions d'Ancien Régime pour délimiter historiquement la transition dynastique des formes discursives de la distribution du pouvoir, sous les catégories successives de souveraineté royale et de domination bourgeoise.

Pour en finir provisoirement sur le point dynastique, concluons que la dynastique des forces caractérise un temps historique de transition, avec l'Ancien Régime et la Révolution française en son centre. En comprendre les enjeux a une forte portée méthodologique, mais, de par son historicité, elle n'a pas de raison de perdurer comme notion analytique, laissant la place à celle de généalogie. Dans un entretien de septembre 1973, donc une fois les cours prononcés, significativement intitulé *De l'archéologie à la dynastique*⁷⁸, Foucault propose une vue générale sur ce qu'il en est de la dynastique des

⁷³ *Id.*, p. 192.

⁷⁴ *La société punitive, op. cit.*, p. 211-212.

⁷⁵ *Id.*, p. 215.

⁷⁶ *Id.*, p. 217.

⁷⁷ *Id.*, p. 221.

⁷⁸ *Dits et écrits, op. cit.*, tome II, p. 405 svtes.

forces. D'emblée, il insiste ainsi sur l'importance du trajet épistémologique de l'analyse archéologique des types de discours appréhendés au sein de réalités historiques, et de leurs règles de formation, à une *dynastique du savoir* considérant l'ensemble des conditions propices à l'apparition et à la formation des discours. Discutant ensuite du marxisme avec des althussériens (bien sûr Louis Althusser, mais aussi Etienne Balibar), il montre son intérêt pour le débat « marxiste » sur la transformation de l'État à l'intérieur du processus révolutionnaire, tout en contestant que Marx ait tout dit en la matière, même si « c'est à Marx que nous devons de faire toutes ces analyses » au nom du nécessaire examen du matériel historique, de l'archive. Il revient aussi, à propos de « l'histoire du discours »⁷⁹, sur le fait que « si l'on veut faire l'histoire de certains types de discours, porteurs de savoir, on ne peut pas ne pas tenir compte des rapports de pouvoir qui existent dans la société où ce discours fonctionne »⁸⁰. Là encore, c'est bien du fonctionnement du discours dont il est question, mais à rebours d'un fonctionnalisme purement descriptif. Or l'analyse archéologique est purement descriptive, - Foucault le dit et le répète sans cesse -, et ne s'intéresse donc pas directement aux conditions d'existence des types de discours, qu'il faut rechercher d'un point de vue dynastique du côté des façons d'être au sein des luttes et des rapports de pouvoir.

Reste qu'au plan grammatical, le fonctionnalisme discursif de Foucault ne se limite pas au double fonctionnalisme verbal et substantival pris dans la complémentarité entre le langage d'action et le langage de la connaissance sous l'égide du pouvoir. Il demeure, pour circonscrire un fonctionnalisme général, à appréhender les conditions de réalité des pratiques discursives dans l'ensemble de leurs effets de savoir, ce qui suppose d'entrer dans le vif des analyses empiriques et historiques proposées dans les deux cours de 1971-1973, *Théories et institutions pénales* et *La société punitive*, et par là même de circonscrire toutes sortes d'effets qualifiables de manière adjectivales et nominales sur lesquelles je reviendrais, dans une prochaine étude à propos de la relation, certes éphémère, de Foucault à une analytique de la Révolution française.

⁷⁹ Je note l'usage de cette expression, alors que Foucault s'intéresse à la Révolution française, certes pour un temps limité, et au moment où Régine Robin vient de publier son livre sur *Histoire et linguistique* (Paris, Armand Colin, 1973), et que j'inscris progressivement mes premiers travaux sur les discours de la Révolution française, donc dès 1971 avec ma maîtrise, sous le label d' « historien du discours ». Il conviendrait de reconstituer l'historique de l'usage de cette expression dans un tel contexte d'apparition de l'analyse du discours du côté de l'histoire.

⁸⁰ *Dits et écrits, op. cit.*, tome II, p. 409

Résumé de l'article

L'enrichissement récent de notre connaissance de l'œuvre de Michel Foucault, par l'apport de manuscrits inédits et surtout de ses cours, ouvre des perspectives nouvelles à l'analyse du discours sur les rapports qu'il a entretenus avec cet auteur majeur. Il s'agit alors de mesurer les limites de tels liens dans le cadre d'une histoire de l'analyse de discours d'une part, et de les réviser dans la perspective de leur éventuelle refondation d'autre part. Mon abord de Foucault consiste alors à marquer l'ampleur de son recours au fonctionnalisme discursif, tout en le différenciant du fonctionnalisme sociologique, et surtout du fonctionnalisme général de nombreux linguistes. A ce titre, je prête une attention toute particulière à la période d'élaboration de *L'archéologie du savoir*, sous ses diverses versions, imprimée et manuscrites, dans la limite de la connaissance que nous en avons actuellement, puis aux premiers cours, soit à la période 1968 -1973. Il ressort de mon analyse deux faits discursifs marquants. En premier lieu, l'accent est mis par Foucault sur la manière de traiter les énoncés dans leur fonctionnement sans les y réduire, ce qui suscite, en termes de discours, une profusion de termes et d'expressions spécifiques au champ lexico-sémantique du terme de fonctionnement. Mais ce fonctionnalisme ne s'en tient pas à une visée générale. Décrivant les énoncés dans leur existence propre, Foucault délimite un domaine d'énoncabilité où conditions de possibilité et conditions d'existence prévalent sur les conditions historiques limitées aux conditions de production. A ce titre, il serait erroné de confondre, chez lui, production du discours et formation de l'énoncé, ce qui le différencie singulièrement des analystes du discours. Ainsi Foucault parle volontiers d'opérations désignées par des verbes, de connecteurs situés dans des substantifs, de formes adjectivales concrétisées dans des effets, au sein du champ du savoir-pouvoir, lorsque son lecteur risque de penser qu'il se réfère à une « fonction fondamentale », susceptible d'être perçue à tort comme un fonctionnalisme notionnel de type pragmatique-énonciatif. Par là même, et en second lieu, la mise en place d'un tel fonctionnalisme concret nécessite de caractériser, au-delà de la présence souvent commentée du concept de « formation discursive », un moment historique, *le moment dynastique* qui situe un temps historique de transition, avec l'Ancien Régime et la Révolution française en son centre. Mais ce moment n'a pas, de par son historicité même, vocation à perdurer comme notion analytique, dans la mesure il assure, en terme de discours effectifs, la transition et la complémentarité de l'archéologie et de la généalogie dans la perspective épistémologique d'ensemble de Foucault. L'analyse du fonctionnalisme discursif aboutit ainsi à la question de l'archéogénéalogie qui nous ouvre largement au monde des énoncés, de leurs configurations historiques.

Mots-clés : Michel Foucault, fonctionnement, discours, énoncé